

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	37	37 + 6 pouvoirs

Date de convocation

4 septembre 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, FEVEZ Clément, FOURES Sylvain, GARAT Cédric, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, PALIN Laurent, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, LANG Christophe.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne pouvoir donné à RAMAND Anne, BRENEUR Robert pouvoir donné à PALIN Laurent, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à MICHEL Marie-Claude, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, VERDUN Marie-Pierre pouvoir donné à WEISSE Brigitte, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signer l'avenant 7 à la convention de prestation du service mutualisé
N° de délibération : DE_2025_086

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse en date du 28 mai 2008 concernant la convention de prestation de service partagé du service mutualisé entre la Communauté de Communes et les communes de Baudrémont, Belrain, Bouquemont, Erize la Petite, Fresnes au Mont, Gimécourt, Lahaymeix, Lavallée, Levoncourt, Lignièrès sur Aire, Neuville en Verdunois, Nicey sur Aire, Pierrefitte sur Aire, Rupt devant Saint Mihiel, Ville Devant Belrain, Villotte sur Aire et Woimbey,

Vu la délibération du 10 avril 2024 relative à l’avenant n°6,

Vu l’avis favorable des communes membres en date du 11 mars 2025,

Le tarif horaire du service mutualisé est de 27 € depuis le 1^{er} mai 2024. Il englobe les charges de personnel et tout frais relatifs au bon fonctionnement du service mutualisé.

Aujourd’hui, il convient de réactualiser ce tarif et de le passer à 28€ à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le tarif horaire du service mutualisé à 28€ à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision et à signer cet avenant au nom de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.09.18 09:31:01 +0200
Ref:9460736-14240021-1-D
Signature numérique
la Présidente